

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1712

2 juillet 2014

SOMMAIRE

Adenium Sicav	82133	Lecta S.A.	82130
Altice S.A.	82173	Luxembourg Prime Investments S.A.	82131
Asars Constructions S.à r.l.	82173	Luxembourg Prime Investments S.A.	82131
Assurances Alex Giesen S.à r.l.	82174	LUX-FUND Advisory S.A.	82130
Astree Partner S.A.	82176	Lux Investco S.à r.l.	82132
Bell Investments S.A.	82176	LVS II Lux XVIII S.à r.l.	82155
Blasius Cad Cam S.à r.l.	82173	LVS II Lux XVI S.à r.l.	82163
DEMA SCI, société civile immobilière ...	82175	LVS II Lux XV S.à r.l.	82148
Eureka School S.à r.l.	82146	Macquarie European Rail Limited (Luxem- bourg Branch)	82131
Freshy S.à r.l.	82162	Mantaray Software S.à r.l.	82132
Golden Eagle Energy S.à r.l.	82170	Mars Propco 26 S.à r.l.	82132
IMS Schmiedeprodukte A.G.	82176	Master Life Brokerage	82131
Ingram Micro Finance Luxembourg S.à r.l.	82135	Matka Invest S.à r.l.	82130
International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A.	82136	Mayton S.A.	82130
ION Investments S.à r.l.	82137	MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l.	82133
Kador S.A.	82137	MHP S.A.	82133
K-Buchs S.à r.l.	82137	Resort Finance S.A.	82138
Kerdos S.A.	82136	SHAFT INVEST S.A. société de gestion de patrimoine familial	82176
Kunstkammer Corporation S.à r.l.	82136	TNT EXPRESS (Luxembourg) S.A.	82134
La Mondiale Europa S.A.	82135	VAP Luxembourg S.A.	82135
La Mondiale Europa S.A.	82136	VDSA Sàrl	82134
Leconservateurluxembourgeois S.à r.l. SPF	82132	Ventus Novus S. à r.l.	82134

LUX-FUND Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060192/9.

(140069804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Mayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 55.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014060220/10.

(140069369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Lecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Agent comptable

Référence de publication: 2014060174/12.

(140069850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Matka Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 180.754.

Extrait sincère et conforme de la Convention de Cession de Parts Sociales établie le 02 octobre 2013

Il résulte de ladite convention de cession de parts sociales du 2 octobre 2013 signée entre Monsieur Gabriel JEAN et la société CRITERIA S.A.R.L., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97199, dûment représentée par Monsieur Gabriel JEAN en sa qualité de gérant, demeurant au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange que:

50 parts sociales de la société Matka Invest S.A.R.L., sont détenues, depuis cette date, par Monsieur Gabriel JEAN, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Il résulte de ladite convention de cession de parts sociales du 2 octobre 2013 signée entre Monsieur Gabriel JEAN et la société PROCEDIA S.A.R.L., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97164, dûment représentée par Madame Catherine DE WAELE en sa qualité de gérante, demeurant au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange que:

50 parts sociales de la société Matka Invest S.A.R.L., sont détenues, depuis cette date, par Monsieur Gabriel JEAN, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Bertrange, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060219/23.

(140068932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Luxembourg Prime Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 165.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060195/9.

(140069404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Luxembourg Prime Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 165.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060194/9.

(140069403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Master Life Brokerage, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4515 Differdange, 14A, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 148.730.

EXTRAIT

Le gérant unique, dans ses décisions du 22 avril 2014, a nommé comme commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2014:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, membre de l'Ordre des Experts Comptables, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCSL n°B 85099.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pour MASTER LIFE BROKERAGE

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014060217/17.

(140069393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Macquarie European Rail Limited (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 172.199.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises le 14 mars 2014 par le conseil d'administration de Macquarie European Rail Limited, société de droit anglais, ayant son siège social à Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, Londres, EC2Y 9HD, Royaume Uni et inscrite au Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 8253782, que M. Andrew BYATT, né le 27 mars 1978, à Sydney (Australie), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Jean Monnet, 4^{ème} étage, L-2180 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, a été nommé, avec effet à la date du 9 avril 2014, en tant que Représentant Permanent de Catégorie C au Comité de Gestion de sa succursale Macquarie European Rail Limited (Luxembourg Branch) suite à la délivrance, à la même date, par le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme au Luxembourg d'une autorisation d'établissement à et au nom de celui - ci pour le compte de ladite succursale, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060204/19.

(140069352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Lux Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 182.484.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060189/10.

(140069836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Mantaray Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 151.757.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2014060212/12.

(140069544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Leconservateurluxembourgeois S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 180.481.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance du 24 avril 2014

Le conseil de gérance décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir, CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B 120.602, 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg pour une période indéterminée.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014060173/13.

(140069702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Mars Propco 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.504.075,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.322.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 7 mars 2014, que les associés de MARS PROPCO 26, Arminius Moat (Luxembourg) S. à r.l. (44.521 parts sociales) et Arminius Peel (Luxembourg) S. à r.l. (12.573 parts sociales), ont transféré l'entièreté de leurs parts sociales qu'ils détenaient dans MARS PROPCO 26 à la Société.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Kucera Beteiligungen, Holding GmbH	3.069 parts sociales
Liffey Acquisitions S.à r.l.	57.094 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Liffey Acquisitions S.à r.l.

Davy Toussaint

Manager

Référence de publication: 2014060206/19.

(140069631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

MHP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060229/10.

(140069870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Adenium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 142.624.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 17 avril 2014:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de révoquer avec effet immédiat les mandats d'Administrateur de Messieurs Ciaperoni et Toschi.
- de nommer avec effet au 28 avril 2014, Monsieur Massimo CATIZONE en tant que nouvel Administrateur du Fonds, demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.
- de nommer avec effet au 28 avril 2014, Monsieur Charles Edward WHITE en tant que nouvel Administrateur du Fonds, demeurant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060569/17.

(140070232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 166.202.

En vertu d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé, signé le 22 avril 2014 avec effets au 3 février 2014, les actionnaires suivants,

BlueMountain Long/Short Credit Master Fund L.P., une société de droit caïmanais, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

Ont effectués les transferts suivants:

- 451 parts sociales de BlueMountain Long/Short Credit Master Fund L.P. à BlueMountain Guadalupe Peak Fund L.P., une société de droit américain, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis.

Par conséquent, le nouvel actionariat, en date du 3 février 2014, s'établit comme suit:

- BlueMountain Credit Alternatives Master Fund L.P.: 7,027 parts sociales;
- BlueMountain Timberline Ltd.: 752 parts sociales;
- BlueMountain Kicking Horse Fund L.P.: 604 parts sociales;
- BlueMountain Equity Alternatives Master Fund L.P.: 1,356 parts sociales;
- BlueMountain Long/Short Credit Master Fund L.P.: 2,310 parts sociales; et
- BlueMountain Guadalupe Peak Fund L.P.: 451 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2014.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014060228/27.

(140069636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Ventus Novus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 592.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.388.

EXTRAIT

En date du 25 avril 2014, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Richel van Weij, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060478/15.

(140069761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

VDSA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 111.896.

Extrait du procès verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire

Les associés, exerçant les pouvoirs ont pris la solution suivante:

Monsieur Mourad Dhouibi demeurant à rue des Vignes 6. L-6765 Grevenmacher

Démissionne du post de Gérant technique.

Les associés nomment comme nouveau Gérant technique:

Madame Logrillo Karine née le 29/9/1969 à Tavigny Belgique demeurant 16 rue de la vallée L-3368 Leudelange et

Madame Vanessa Logrillo née le 10/06/1991 à Luxembourg, demeurant 9 rue de la gare L-3377 Leudelange comme Gérant administrative.

Luxembourg, le 25/03/2014.

Signatures

Les Associés

Référence de publication: 2014060530/18.

(140068878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

TNT EXPRESS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 20.133.

EXTRAIT

Monsieur Karel Robert Moeremans a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 3 mars 2014.

Les administrateurs de la Société ont, par décision du conseil d'administration en date du 3 mars 2014, décidé de coopter Monsieur Sven Kenis, né le 13 novembre 1971, à Diest (Belgique), résidant à zuidgors 3, 2134 WE, Hoofddorp, Pays-Bas, en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet à compter du 3 mars 2014 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une approbation définitive par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014060529/21.

(140068727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

VAP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.706.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société VAP LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue en date du 14 avril 2014

Il a été décidé ce qui suit:

- de nommer HRT Révision S.A., RCS Luxembourg B 51238, ayant son siège social au 163 rue du Kiem, à L-8030 Strassen, en qualité de Commissaire aux Comptes, en remplacement de ALTER AUDIT S.à.r.l., Réviseur d'Entreprises Agréé démissionnaire.

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014060477/17.

(140069376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Ingram Micro Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.043.137.875,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.654.

EXTRAIT

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 10 mars 2014, il a été décidé de nommer pour une durée indéterminée et avec effet au 10 mars 2014 M. Gerhard Alfred Schulz, né à Munich, Allemagne, le 24 janvier 1963, résidant au Nikolausstraße 35, 82335 Berg, Allemagne en tant que gérant de la Société.

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 17 mars 2014, il a été pris connaissance de la démission de M. Thomas Lingen de son poste de gérant de la Société avec date effective au 14 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014060532/18.

(140069507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

La Mondiale Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 26.334.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 avril 2014 que Monsieur Jean-Marc Crestani, La Mondiale (représentée par Monsieur Patrick Monteil), La Mondiale Partenaire (représentée par Monsieur Sylvain de Forges), La Mondiale Participations (représentée par Monsieur André Renaudin), Aegon Nederland N.V. (représentée par Monsieur Eric Rutten), Aegon International B.V. (représentée par Monsieur Bert-Jaap Brons) et Arial Assurance (représentée par Monsieur Patrice Bonin), ont été reconduits comme administrateurs pour une durée de trois années, jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera, en 2017, sur les comptes de l'exercice 2016.

Le mandat de Réviseur d'entreprises de la société KPMG Luxembourg S.à r.l. a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 avril 2014 que Monsieur Jean-Marc Crestani a été reconduit comme Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA MONDIALE EUROPA S.A.

Référence de publication: 2014060150/19.

(140069215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Kerdos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.598.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060143/9.

(140069668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 94.864.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014060108/10.

(140069815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Kunstkammer Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 149.770.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060136/10.

(140069839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

La Mondiale Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 26.334.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 avril 2014 que Monsieur Jean-Marc Crestani, La Mondiale (représentée par Monsieur Patrick Monteil), La Mondiale Partenaire (représentée par Monsieur Sylvain de Forges), La Mondiale Participations (représentée par Monsieur André Renaudin), Aegon Nederland N.V. (représentée par Monsieur Eric Rutten) et Arial Assurance (représentée par Monsieur Patrice Bonin), ont été reconduits comme administrateurs pour une durée de trois années, jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera, en 2017, sur les comptes de l'exercice 2016.

Il résulte du même procès-verbal que la société Aegon International B.V. a été reconduite comme administrateur pour une durée de trois années, jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera, en 2017, sur les comptes de l'exercice 2016. Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, est nommé représentant permanent Monsieur Bert-Jaap Brons né le 3 juin 1967 à Smalingerland (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 50, Aegonplein, 2591 TV, Den Haag, Pays-Bas, en remplacement de Monsieur Damiaan Jacobovits de Szeged.

La société KPMG Luxembourg S.à r.l., RCS Luxembourg B 149133, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est nommée réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, en remplacement de KPMG AUDIT.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 avril 2014 que Monsieur Jean-Marc Crestani a été reconduit comme Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA MONDIALE EUROPA S.A.

Référence de publication: 2014060151/25.

(140069215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

K-Buchs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 143.879.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 23. April 2014

Markus Graf von Lippe-Falkenflucht ist von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten.
Zum einem weiteren Geschäftsführer wird bestellt Richard Hawel, ansässig in 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.
Die Adresse des Geschäftsführers Robert Langmantel ist 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.
Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 wird bestellt Compagnie Européenne de Révision, 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, RCSL B 37039.

K-Buchs S.à r.l.

Référence de publication: 2014060127/14.

(140069780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

ION Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 70.981.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 avril 2014

L'associé unique de la Société, après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation a décidé:
- De prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister; et
- Que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq (5) années au siège social de la société, à savoir:

40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014060111/17.

(140068955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Kador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 103.644.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 17 avril 2014

- La démission de la société Soficole Exploitatiemaatschappij B.V. de son mandat d'administrateur de catégorie A est acceptée;

- Madame Christelle LANOY, née le 11 avril 1966 à F-Valencienne, Directeur des opérations de sites France et Luxembourg, avec adresse professionnelle au 40 avenue de Flandre, F-59170 Croix est nommée administrateur de catégorie A en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015;

- Les mandats des administrateurs de catégorie B, Monsieur Thierry DELBECQ et Monsieur François REMY, tous deux avec adresse professionnelle au 5 me Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, sont renouvelés pour une période d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015;

- Le mandat de commissaire de Monsieur Marc-Antoine ROBLETTE, Contrôleur financier des holdings, résidant professionnellement au Centre Futur Orcq, rue Terre à Briques, 29 Bât E, B-7522 Marquain, est renouvelé pour une période d'un an.

M. ROBLETTE sera chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2014. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

KADOR S.A.

Référence de publication: 2014060139/23.

(140069269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Resort Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.270.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of April.

Before us Maître Cosita DELVAUX, civil law notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

is held

the extraordinary general meeting of the company RESORT FINANCE S.A. (the “Company”), a “société anonyme” having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 90270, incorporated on 29 November 2002 pursuant to a deed received by Me Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 66 of 22 January 2003.

The meeting is opened and chaired by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Audrey LEITIENNE, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Establishment of classes of shares and conversion of the 1,500 existing shares of USD 100 each into 150 Redeemable Class A Shares, 150 Redeemable Class B Shares, 150 Redeemable Class C Shares, 150 Redeemable Class D Shares, 150 Redeemable Class E Shares, 150 Redeemable Class F Shares, 150 Redeemable Class G Shares, 150 Redeemable Class H Shares, 150 Redeemable Class I Shares and 150 Redeemable Class J Shares, with a nominal value of USD 100 each, each shareholder receiving 10 shares of each class in exchange for 100 existing shares.

2. Subsequent amendment of the by-laws of the company as follows:

English version

Art. 5.

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at USD 150,000 (one hundred and fifty thousand US Dollars) divided into 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class A Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class B Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class C Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class D Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class E Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class F Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class G Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class H Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class I Shares and 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class J Shares, with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, fully paid-up.

Every Redeemable Share has an equal rank compared with other shares, but entitles its owner to a different preferred dividend.

Redeemable Class A Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.1% of the nominal value of each Redeemable Class A Share he holds.

Redeemable Class B Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.15% of the nominal value of each Redeemable Class B Share he holds.

Redeemable Class C Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.2% of the nominal value of each Redeemable Class C Share he holds.

Redeemable Class D Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.25% of the nominal value of each Redeemable Class D Share he holds.

Redeemable Class E Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.3% of the nominal value of each Redeemable Class E Share he holds.

Redeemable Class F Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.35% of the nominal value of each Redeemable Class F Share he holds.

Redeemable Class G Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.4% of the nominal value of each Redeemable Class G Share he holds.

Redeemable Class H Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.45% of the nominal value of each Redeemable Class H Share he holds.

Redeemable Class I Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.5% of the nominal value of each Redeemable Class I Share he holds.

Redeemable Class J Shares entitle their owner to receive the remainder of any amount available for a dividend distribution.

In the event of a distribution of dividends to the shareholders where the profits available for distribution as a dividend among the shareholders are insufficient to make the payment of the Preferential Dividend Amount in full to all shareholders, then such profits distributed by way of a dividend shall be distributed among the shareholders, ratably in proportion to the full amounts to which the shareholders would otherwise be respectively entitled.

The redemption of Redeemable shares (pursuant to article 49-8 of the law on Commercial Companies) shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J). When a whole Class of Redeemable Shares is redeemed, the right to the remainder of any amount available for a dividend distribution will then be transferred to the next Class of Redeemable Shares in the reverse alphabetical order (starting with the Class I).

The redemption is decided by the board of directors of the company, by sending to the shareholder(s) of its choice a prior 5 (five) calendar days' notice, stating the number of Redeemable Shares to be redeemed, their redemption date and their redemption price (as defined below).

The redemption price of the Redeemable Shares shall be equal to their fair market value as established by the board of directors of the company no later than 5 (five) calendar days prior to the date set for the redemption of said Redeemable Shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares, in particular pursuant to article 49-2 and further of the law on Commercial Companies. Such redemption shall be carried out by an unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders representing the whole subscribed capital of the company.

All Redeemable Shares purchased or own-shares otherwise acquired by the company may be cancelled with the effect that the issued number of said shares and the share capital of the company shall be reduced accordingly."

Art. 19. 3rd paragraph. "Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements and with the provisions of article 5."

A AJOUTER EVENTUELLEMENT:

Art. 20. Additional 3rd paragraph. "The liquidation proceeds will be distributed to the shareholders in compliance with the method defined in article 5 concerning dividend distribution."

French version

Art. 5.

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à USD 150.000 (cent cinquante mille dollars américains) représenté par 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie A, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie B, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie C, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie D, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie E, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie F, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie G, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie H, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie I et 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie J d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune.

Chaque Action Rachetable a un rang égal par rapport aux autres actions mais donne droit à son propriétaire à un Dividende Préférentiel différent.

Les Actions Rachetables de Catégorie A ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,1% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie A détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie B ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,15% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie B détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie C ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,2% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie C détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie D ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie D détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie E ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,3% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie E détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie F ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie F détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie G ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,4% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie G détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie H ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie H détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie I ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,5% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie I détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie J ouvrent droit au solde du montant disponible pour la distribution d'un dividende.

Si, dans le cas d'une distribution de dividendes aux actionnaires, les bénéfices disponibles pour la distribution sous forme de dividende parmi les actionnaires sont insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montant du Dividende Préférentiel à tous les actionnaires, alors ces bénéfices seront distribués parmi les actionnaires, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient respectivement eu droit.

Le rachat des Actions Rachetables (conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales) sera effectué selon l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie J). Lors du rachat de toute une Catégorie d'Actions Rachetables, le droit au solde du montant disponible pour la distribution d'un dividende dont bénéficiaient ces actions est alors transféré à la Catégorie d'Actions Rachetables suivante, toujours selon l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie I).

Le rachat est décidé par le conseil d'administration de la société moyennant l'envoi, 5 (cinq) jours calendaires avant la date prévue du rachat, à un ou plusieurs actionnaire(s) de son choix, d'un avis mentionnant le nombre d'Actions Rachetables concernées, leur date de rachat ainsi que leur prix de rachat (tel que défini ci-dessous).

Le prix de rachat des Actions Rachetables sera égal à leur valeur de marché tel qu'établi par le conseil d'administration de la société au plus tard 5 (cinq) jours calendaires avant la date prévue du rachat des Actions Rachetables.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions, en particulier conformément aux articles 49-2 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales. Un tel rachat est entériné moyennant une résolution des actionnaires prise à l'unanimité lors d'une assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital souscrit de la société.

Toutes les Actions Rachetables achetées ou les autres actions propres acquises par la société peuvent être annulées ce qui entraînera une réduction du nombre de ces actions et du capital social seront réduits en conséquence.»

Art. 19. 3^{ème} alinéa. «Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives et conformément à ce qui est prévu à l'article 5.»

A AJOUTER EVENTUELLEMENT:

Art. 20. Ajout d'un 3^{ème} alinéa. «Le produit de liquidation sera distribué aux actionnaires conformément à la méthode définie à l'article 5 pour la distribution de dividendes.»

II) The name of the shareholders, the number of their shares and the name of their attorney are shown on an attendance list, which, signed by the attending shareholders, the attorneys of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to establish different classes of shares and to convert the 1,500 (one thousand five hundred) existing shares with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, into 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class A Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class B Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class C Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class D Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class E Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class F Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class G Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class H Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class I Shares and 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class J Shares, with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, each shareholder receiving 10 (ten) shares of each class in exchange for 100 (one hundred) former shares.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the by-laws of the Company as follows:

Art. 5.

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at USD 150,000 (one hundred and fifty thousand US Dollars) divided into 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class A Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class B Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class C Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class D Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class E Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class F Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class G Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class H Shares, 150 (one hundred

and fifty) Redeemable Class I Shares and 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class J Shares, with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, fully paid-up.

Every Redeemable Share has an equal rank compared with other shares, but entitles its owner to a different preferred dividend.

Redeemable Class A Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.1% of the nominal value of each Redeemable Class A Share he holds.

Redeemable Class B Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.15% of the nominal value of each Redeemable Class B Share he holds.

Redeemable Class C Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.2% of the nominal value of each Redeemable Class C Share he holds.

Redeemable Class D Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.25% of the nominal value of each Redeemable Class D Share he holds.

Redeemable Class E Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.3% of the nominal value of each Redeemable Class E Share he holds.

Redeemable Class F Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.35% of the nominal value of each Redeemable Class F Share he holds.

Redeemable Class G Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.4% of the nominal value of each Redeemable Class G Share he holds.

Redeemable Class H Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.45% of the nominal value of each Redeemable Class H Share he holds.

Redeemable Class I Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.5% of the nominal value of each Redeemable Class I Share he holds.

Redeemable Class J Shares entitle their owner to receive the remainder of any amount available for a dividend distribution.

In the event of a distribution of dividends to the shareholders where the profits available for distribution as a dividend among the shareholders are insufficient to make the payment of the Preferential Dividend Amount in full to all shareholders, then such profits distributed by way of a dividend shall be distributed among the shareholders, ratably in proportion to the full amounts to which the shareholders would otherwise be respectively entitled.

The redemption of Redeemable shares (pursuant to article 49-8 of the law on Commercial Companies) shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J). When a whole Class of Redeemable Shares is redeemed, the right to the remainder of any amount available for a dividend distribution will then be transferred to the next Class of Redeemable Shares in the reverse alphabetical order (starting with the Class I).

The redemption is decided by the board of directors of the company, by sending to the shareholder(s) of its choice a prior 5 (five) calendar days' notice, stating the number of Redeemable Shares to be redeemed, their redemption date and their redemption price (as defined below).

The redemption price of the Redeemable Shares shall be equal to their fair market value as established by the board of directors of the company no later than 5 (five) calendar days prior to the date set for the redemption of said Redeemable Shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares, in particular pursuant to article 49-2 and further of the law on Commercial Companies. Such redemption shall be carried out by an unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders representing the whole subscribed capital of the company.

All Redeemable Shares purchased or own-shares otherwise acquired by the company may be cancelled with the effect that the issued number of said shares and the share capital of the company shall be reduced accordingly."

Art. 19. 3rd paragraph. "Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements and with the provisions of article 5."

Art. 20. Additional 3rd paragraph. "The liquidation proceeds will be distributed to the shareholders in compliance with the method defined in article 5 concerning dividend distribution."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,400.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée,

se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de la société RESORT FINANCE S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 90270, constituée le 29 novembre 2002 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 66 du 22 janvier 2003.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Audrey LEITIENNE, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Instauration de catégories d'actions et conversion des 1.500 actions existantes de USD 100 chacune en 150 Actions Rachetables de Catégorie A, 150 Actions Rachetables de Catégorie B, 150 Actions Rachetables de Catégorie C, 150 Actions Rachetables de Catégorie D, 150 Actions Rachetables de Catégorie E, 150 Actions Rachetables de Catégorie F, 150 Actions Rachetables de Catégorie G, 150 Actions Rachetables de Catégorie H, 150 Actions Rachetables de Catégorie I et 150 Actions Rachetables de Catégorie J d'une valeur nominale de USD 100 chacune, chaque actionnaire recevant 10 actions de chaque catégorie en échange de 100 actions existantes.

2. Modification subséquente des statuts de la société comme suit:

Version anglaise

Art. 5.

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at USD 150,000 (one hundred and fifty thousand US Dollars) divided into 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class A Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class B Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class C Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class D Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class E Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class F Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class G Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class H Shares, 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class I Shares and 150 (one hundred and fifty) Redeemable Class J Shares, with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, fully paid-up.

Every Redeemable Share has an equal rank compared with other shares, but entitles its owner to a different preferred dividend.

Redeemable Class A Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.1% of the nominal value of each Redeemable Class A Share he holds.

Redeemable Class B Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.15% of the nominal value of each Redeemable Class B Share he holds.

Redeemable Class C Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.2% of the nominal value of each Redeemable Class C Share he holds.

Redeemable Class D Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.25% of the nominal value of each Redeemable Class D Share he holds.

Redeemable Class E Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.3% of the nominal value of each Redeemable Class E Share he holds.

Redeemable Class F Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.35% of the nominal value of each Redeemable Class F Share he holds.

Redeemable Class G Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.4% of the nominal value of each Redeemable Class G Share he holds.

Redeemable Class H Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.45% of the nominal value of each Redeemable Class H Share he holds.

Redeemable Class I Shares entitle their owner to a Preferential Dividend of an amount representing 0.5% of the nominal value of each Redeemable Class I Share he holds.

Redeemable Class J Shares entitle their owner to receive the remainder of any amount available for a dividend distribution.

In the event of a distribution of dividends to the shareholders where the profits available for distribution as a dividend among the shareholders are insufficient to make the payment of the Preferential Dividend Amount in full to all shareholders, then such profits distributed by way of a dividend shall be distributed among the shareholders, ratably in proportion to the full amounts to which the shareholders would otherwise be respectively entitled.

The redemption of Redeemable shares (pursuant to article 49-8 of the law on Commercial Companies) shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J). When a whole Class of Redeemable Shares is redeemed, the right to the remainder of any amount available for a dividend distribution will then be transferred to the next Class of Redeemable Shares in the reverse alphabetical order (starting with the Class I).

The redemption is decided by the board of directors of the company, by sending to the shareholder(s) of its choice a prior 5 (five) calendar days' notice, stating the number of Redeemable Shares to be redeemed, their redemption date and their redemption price (as defined below).

The redemption price of the Redeemable Shares shall be equal to their fair market value as established by the board of directors of the company no later than 5 (five) calendar days prior to the date set for the redemption of said Redeemable Shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares, in particular pursuant to article 49-2 and further of the law on Commercial Companies. Such redemption shall be carried out by an unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders representing the whole subscribed capital of the company.

All Redeemable Shares purchased or own-shares otherwise acquired by the company may be cancelled with the effect that the issued number of said shares and the share capital of the company shall be reduced accordingly."

Art. 19. 3rd paragraph. "Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements and with the provisions of article 5."

A JOUTER EVENTUELLEMENT:

Art. 20. Additional 3rd paragraph. "The liquidation proceeds will be distributed to the shareholders in compliance with the method defined in article 5 concerning dividend distribution."

Version française

Art. 5.

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à USD 150.000 (cent cinquante mille dollars américains) représenté par 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie A, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie B, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie C, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie D, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie E, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie F, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie G, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie H, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie I et 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie J d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune.

Chaque Action Rachetable a un rang égal par rapport aux autres actions mais donne droit à son propriétaire à un Dividende Préférentiel différent.

Les Actions Rachetables de Catégorie A ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,1% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie A détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie B ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,15% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie B détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie C ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,2% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie C détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie D ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie D détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie E ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,3% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie E détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie F ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie F détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie G ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,4% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie G détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie H ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie H détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie I ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,5% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie I détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie J ouvrent droit au solde du montant disponible pour la distribution d'un dividende.

Si, dans le cas d'une distribution de dividendes aux actionnaires, les bénéfices disponibles pour la distribution sous forme de dividende parmi les actionnaires sont insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montant du Dividende Préférentiel à tous les actionnaires, alors ces bénéfices seront distribués parmi les actionnaires, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient respectivement eu droit.

Le rachat des Actions Rachetables (conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales) sera effectué selon l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie J). Lors du rachat de toute une Catégorie d'Actions Rachetables, le droit au solde du montant disponible pour la distribution d'un dividende dont bénéficiaient ces actions est alors transféré à la Catégorie d'Actions Rachetables suivante, toujours selon l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie I).

Le rachat est décidé par le conseil d'administration de la société moyennant l'envoi, 5 (cinq) jours calendaires avant la date prévue du rachat, à un ou plusieurs actionnaire(s) de son choix, d'un avis mentionnant le nombre d'Actions Rachetables concernées, leur date de rachat ainsi que leur prix de rachat (tel que défini ci-dessous).

Le prix de rachat des Actions Rachetables sera égal à leur valeur de marché tel qu'établi par le conseil d'administration de la société au plus tard 5 (cinq) jours calendaires avant la date prévue du rachat des Actions Rachetables.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions, en particulier conformément aux articles 49-2 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales. Un tel rachat est entériné moyennant une résolution des actionnaires prise à l'unanimité lors d'une assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital souscrit de la société.

Toutes les Actions Rachetables achetées ou les autres actions propres acquises par la société peuvent être annulées ce qui entraînera une réduction du nombre de ces actions et du capital social seront réduits en conséquence.»

Art. 19. 3^{ème} alinéa. «Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives et conformément à ce qui est prévu à l'article 5.»

A AJOUTER EVENTUELLEMENT:

Art. 20. Ajout d'un 3^{ème} alinéa. «Le produit de liquidation sera distribué aux actionnaires conformément à la méthode définie à l'article 5 pour la distribution de dividendes.»

II) Le nom des actionnaires, le nombre d'actions détenues par chacun d'eux et le nom de leur mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer des catégories d'actions différentes et de convertir les 1.500 (mille cinq cents) actions existantes d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune, en 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie A, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie B, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie C, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie D, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie E, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie F, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie G, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie H, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie I et 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie J d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune, chaque actionnaire recevant 10 (dix) actions de chaque catégorie en échange de 100 (cent) anciennes actions.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société comme suit:

Art. 5.

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à USD 150.000 (cent cinquante mille dollars américains) représenté par 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie A, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie B, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie C, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie D, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie E, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie F, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie G, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie H, 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie I et 150 (cent cinquante) Actions Rachetables de Catégorie J d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune.

Chaque Action Rachetable a un rang égal par rapport aux autres actions mais donne droit à son propriétaire à un Dividende Préférentiel différent.

Les Actions Rachetables de Catégorie A ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,1% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie A détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie B ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,15% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie B détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie C ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,2% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie C détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie D ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie D détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie E ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,3% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie E détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie F ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie F détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie G ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,4% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie G détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie H ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie H détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie I ouvrent droit à un Dividende Préférentiel d'un montant égal à 0,5% de la valeur nominale de chaque Action Rachetable de Catégorie I détenue.

Les Actions Rachetables de Catégorie J ouvrent droit au solde du montant disponible pour la distribution d'un dividende.

Si, dans le cas d'une distribution de dividendes aux actionnaires, les bénéfices disponibles pour la distribution sous forme de dividende parmi les actionnaires sont insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montant du Dividende Préférentiel à tous les actionnaires, alors ces bénéfices seront distribués parmi les actionnaires, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient respectivement eu droit.

Le rachat des Actions Rachetables (conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales) sera effectué selon l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie J). Lors du rachat de toute une Catégorie d'Actions Rachetables, le droit au solde du montant disponible pour la distribution d'un dividende dont bénéficiaient ces actions est alors transféré à la Catégorie d'Actions Rachetables suivante, toujours selon l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie I).

Le rachat est décidé par le conseil d'administration de la société moyennant l'envoi, 5 (cinq) jours calendaires avant la date prévue du rachat, à un ou plusieurs actionnaire(s) de son choix, d'un avis mentionnant le nombre d'Actions Rachetables concernées, leur date de rachat ainsi que leur prix de rachat (tel que défini ci-dessous).

Le prix de rachat des Actions Rachetables sera égal à leur valeur de marché tel qu'établi par le conseil d'administration de la société au plus tard 5 (cinq) jours calendaires avant la date prévue du rachat des Actions Rachetables.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions, en particulier conformément aux articles 49-2 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales. Un tel rachat est entériné moyennant une résolution des actionnaires prise à l'unanimité lors d'une assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital souscrit de la société.

Toutes les Actions Rachetables achetées ou les autres actions propres acquises par la société peuvent être annulées ce qui entraînera une réduction du nombre de ces actions et du capital social seront réduits en conséquence.»

Art. 19. 3^{ème} alinéa. «Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives et conformément à ce qui est prévu à l'article 5.»

Art. 20. Ajout d'un 3^{ème} alinéa. «Le produit de liquidation sera distribué aux actionnaires conformément à la méthode définie à l'article 5 pour la distribution de dividendes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

82146

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.400,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. GRUNDHEBER, A. LEITIENNE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 avril 2014. Relation: RED/2014/955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014059499/461.

(140068603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Eureka School S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 186.435.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trois avril,

par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

ont comparu

1) Monsieur Hayri And, comptable, né à Adana (Turquie), le 17 juillet 1971, demeurant à F-57970 Yutz, 5, impasse de Normandie,

et

2) Madame Elvire Demkiw-Pierron, professeur à domicile, née à Laxou (France), le 21 avril 1973, demeurant à F-57480 Apach, 3, impasse des Anémones.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet:

- le soutien scolaire et cours particuliers à domicile;
- dispenser des cours de soutien scolaire aux élèves de tout âge;
- d'accompagner les enfants et les jeunes dans leurs orientations scolaires;
- d'organiser des activités éducatives, civiques, sociales, culturelles et sportives;
- de former les adultes, notamment les parents, dans une perspective d'intégration sociale;
- d'orienter les étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur vers les cursus universitaires;
- d'organiser des cours de langues;
- de favoriser l'intégration des personnes au sein de la société par l'éducation;
- de créer, éditer et diffuser un matériel pédagogique;
- d'organiser des conférences et séminaires afin de promouvoir et faciliter la réalisation de l'objet de la Société;
- de favoriser les partenariats entre les organismes et collectivités oeuvrant dans le champ de l'éducation;
- de collaborer et entrer en partenariat pour mener à bien des projets communs avec différents institutions, établissements, organismes, collectivités et associations oeuvrant dans les domaines de l'éducation, du socio-culturel, et de l'humanitaire.

La Société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Enfin, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La Société prend la dénomination "EUREKA SCHOOL S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Stadtbredimus.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou des gérants.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Lorsque la Société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Hayri AND, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Elvire DEMKIW, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Hayri And, comptable, né à Adana (Turquie), le 17 juillet 1971, demeurant à F-57970 Yutz, 5, impasse de Normandie,

et

- Madame Elvire Demkiw-Pierron, professeur à domicile, née à Laxou (France), le 21 avril 1973, demeurant à F-57480 Apach, 3, impasse des Anémones.

2. Le siège social est fixé à L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. And, E. Demkiw-Pierron, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2014. REM/2014/799. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014059168/119.

(140068268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

LVS II Lux XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.478.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 176932, having its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

here represented by Me Laura ROSSI, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the “Company”).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of “LVS II Lux XV S.à r.l.”.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the “Board”).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company’s capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares of a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders may create class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation from time to time.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers B", each individually a "Manager B"). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

The eighteen thousand (18,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by LVS II Luxembourg II S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2014.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred Euro (EUR 900.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed manager A of the Company for an unlimited duration:
 - George GRAHAM, with professional address at 11 Baker Street, London W1U 3AH, United Kingdom.
- 2) The following person is appointed manager B of the Company for an unlimited duration:
 - Sansal OZDEMIR, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176932, ayant son siège social au 60 Grand Rue, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Maître Laura ROSSI, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «LVS II Lux XV S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger

se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

Les associés peuvent créer des classes d'actions par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requise pour la modification de ces statuts. Chaque classe d'actions aura les droits tels que décrits dans les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A»), chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B»), chacun individuellement un «Gérant B»). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, telex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et libération

LVS II Luxembourg II S.à r.l., préqualifiée, a souscrit les dix-huit mille (18.000) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

82155

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
- George GRAHAM, avec adresse professionnelle au 11 Baker Street, London W1U 3AH, Royaume-Uni.
- 2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
- Sansal OZDEMIR, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. ROSSI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2014. LAC/2014/18068. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014059363/366.

(140068651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

LVS II Lux XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.475.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 176932, having its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

here represented by Me Laura ROSSI, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments

and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of “LVS II Lux XVIII S.à r.l.”.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the “Board”).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company’s capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares of a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders may create class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation from time to time.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife’s joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among 4 members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the “Managers A”, each individually a “Manager A”) and managers of the category B (the “Managers B”, each individually a “Manager B”). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in

the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

The eighteen thousand (18,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by LVS II Luxembourg II S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2014.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred Euro (EUR 900.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed manager A of the Company for an unlimited duration:
 - George GRAHAM, with professional address at 11 Baker Street, London W1U 3AH, United Kingdom.
- 2) The following person is appointed manager B of the Company for an unlimited duration:
 - Sansal OZDEMIR, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176932, ayant son siège social au 60 Grand Rue, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Maître Laura ROSSI, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «LVS II Lux XVIII S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

Les associés peuvent créer des classes d'actions par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requise pour la modification de ces statuts. Chaque classe d'actions aura les droits tels que décrits dans les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A», chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B», chacun individuellement un «Gérant B»). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, telex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par la Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et libération

LVS II Luxembourg II S.à r.l., préqualifiée, a souscrit les dix-huit mille (18.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
 - George GRAHAM, avec adresse professionnelle au 11 Baker Street, London W1U 3AH, Royaume-Uni.
- 2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Sansal OZDEMIR, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. ROSSI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2014. LAC/2014/18071. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Référence de publication: 2014059366/366.

(140068648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Freshy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 3C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 186.483.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Sait COSKUN, commerçant, né à Genc (Turquie) le 20 octobre 1957, demeurant au 5, rue des Frères Goncourt, Résidence Hauts Blémonts à F-57070 Metz (France).

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "FRESHY S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Käerjeng.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente en gros et au détail de boissons, de tous produits alimentaires, fruits, légumes, prestations de services et fournitures connexes et peut faire l'entremise ou le courtage de tous produits.

La société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Monsieur Sait COSKUN, susdit. Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

82163

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4961 Clemency, 3C, rue des Jardins.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Monsieur Sait COSKUN, commerçant, né à Genc (Turquie) le 20 octobre 1957, demeurant au 5, rue des Frères Goncourt, Résidence Hauts Blémonts à F-57070 Metz (France).

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: COSKUN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: LAC / 2014 / 17454. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014059206/63.

(140068721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

LVS II Lux XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.476.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 176932, having its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

here represented by Me Laura ROSSI, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments

and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of “LVS II Lux XVI S.à r.l.”.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the “Board”).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company’s capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares of a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders may create class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation from time to time.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife’s joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the “Managers A”, each individually a “Manager A”) and managers of the category B (the “Managers B”, each individually a “Manager B”). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in

the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

The eighteen thousand (18,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by LVS II Luxembourg II S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2014.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred Euro (EUR 900.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed manager A of the Company for an unlimited duration:
- George GRAHAM, with professional address at 11 Baker Street, London W1U 3AH, United Kingdom.
- 2) The following person is appointed manager B of the Company for an unlimited duration:
- Sansal OZDEMIR, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176932, ayant son siège social au 60 Grand Rue, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Maître Laura ROSSI, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «LVS II Lux XVI S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

Les associés peuvent créer des classes d'actions par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requise pour la modification de ces statuts. Chaque classe d'actions aura les droits tels que décrits dans les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A»), chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B»), chacun individuellement un «Gérant B»). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, telex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par la Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer

simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et libération

LVS II Luxembourg II S.à r.l., préqualifiée, a souscrit les dix-huit mille (18.000) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
 - George GRAHAM, avec adresse professionnelle au 11 Baker Street, London W1U 3AH, Royaume-Uni.
- 2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Sansal OZDEMIR, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. ROSSI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2014. LAC/2014/18069. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014059364/367.

(140068650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 196.055.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.924.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of April,

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company Toucan Investments Ltd., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its Corporate Access Number: 2017253051 and with its registered office at 450-1st Street S.W., Calgary, Alberta T2P 5H1 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder");

duly represented by Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Calgary (Canada), dated 8 April 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole shareholder ("Sole shareholder"), holding all the issued and existing thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and the one hundred fifty-three thousand three hundred thirty-four (153,334) Class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), representing the entire share capital of the company Golden Eagle Energy S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 175924, having its registered address at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, incorporated pursuant to a deed received by Me Carlo WERSANDT, notary public on 27 February 2013, published on 16 May 2013 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1154, page 55373 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of the Company were amended for the last time pursuant to a deed received by Me Jean-Paul MEYERS, notary public on 11 March 2014, published on 29 March 2014 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 810, page 38839.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, then asked the notary public to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four million four hundred thousand Mexican Pesos (MXN 4,400,000.-) to bring it from its present amount of one hundred ninety-one million six hundred fifty-five thousand Mexican Pesos (MXN 191,655,000.-) represented by (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) one hundred fifty-three thousand three hundred thirty-four (153,334) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each, to the amount of one hundred ninety-six million fifty-five thousand Mexican Pesos (MXN 196,055,000.-) represented by (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) one hundred fifty-seven thousand seven hundred thirty-four (157,734) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue four thousand four hundred (4,400) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each. The four thousand four hundred (4,400) new Class A MRPS shall be issued with an aggregate share premium of four hundred thirty-five million six hundred thousand Mexican Pesos (MXN 435,600,000.-).

The issued Class A MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declared subscribing for the newly issued Class A MRPS, and paying up such newly issued Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in cash in the total amount of four hundred forty million Mexican Pesos (MXN 440,000,000.-).

Evidence of the payment was brought to the notary public by a bank certificate confirming that the whole amount has been made available to the Company.

The share premium paid on the newly issued Class A MRPS shall be booked in the Class A MRPS share premium account (the "Class A MRPS Share Premium Account") specific to the Class A MRPS and such share premium shall remain attached to the Class A MRPS.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of four hundred forty thousand Mexican Pesos (MXN 440,000.-) and to allocate such amount to the Company's legal reserve account.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at one hundred ninety-six million fifty-five thousand Mexican Pesos (MXN 196,055,000.-) divided into (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and (ii) one hundred fifty-seven thousand seven hundred thirty-four (157,734) Class A mandatory redeemable preferred Shares (the "Class A MRPS").”

Estimate of costs

For information purposes only, the amount of four hundred forty million Mexican Pesos (MXN 440,000,000.-) is equivalent to thirty-three million nine hundred thirty-nine thousand six hundred eighteen United States Dollars and thirty-three United States Cents (USD 33,939,618.33), based on the exchange rate set by the Mexican central bank, Banco de Mexico, for payments to be made on 10 April 2014.

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euros.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy holder, acting as said before, the said proxy holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix avril,

Par devant, Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société Toucan Investments Ltd., une société valablement constituée et existant sous les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant le numéro d'accès social 2017253051 et son siège social au c/o 450-1st Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1 (ci-après l'"Associé Unique"),

Ici dûment représentée par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Calgary (Canada) le 8 Avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a demandé au notaire de constater qu'elle est l'associé unique détenant à elle seule les trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) parts ordinaires émises et existantes (ci-après les "Parts Ordinaires") et les cent cinquante-trois mille trois cent trente-quatre (153.334) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les "PPOR A"), représentant l'intégralité du capital social de la société Golden Eagle Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175924, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, constituée par acte reçu de Maître Carlo WERSANDT, notaire, le 27 février 2013, publié en date du 16 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1154, page 55373 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Jean-Paul MEYERS, le 11 mars 2014, publié en date du 29 mars 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 810, page 38839.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions quatre cent mille Pesos Mexicains (MXN 4.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-onze millions six cent cinquante-cinq mille Pesos Mexicains (MXN 191.655.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et, (ii) cent cinquante-trois mille trois cent trente-quatre (153.334) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune, à un montant de cent quatre-vingt-seize millions cinquante-cinq mille Pesos Mexicains (MXN 196.055.000,-), représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et (ii) cent cinquante-sept mille sept cent trente-quatre (157.734) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre quatre mille quatre cent (4.400) PPOR A ayant chacune une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-). Les quatre mille quatre cent (4.400) PPOR A sont émises avec une prime d'émission d'un montant total de quatre cent trente-cinq millions six cent mille Pesos Mexicains (MXN 435.600.000,-). Les PPOR A nouvellement émises auront les droits et obligations décrits aux statuts de la Société.

Souscription et paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux PPOR A nouvellement émises et payer ces PPOR A et la prime d'émission rattachée par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quarante millions de Pesos Mexicains (MXN 440.000.000,-).

Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant total est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

La prime d'émission payée en relation avec les PPOR A nouvellement émises sera comptabilisée dans le compte de prime d'émission des PPOR A (ci-après le "Compte de Prime d'Emission des PPOR A") spécifique à la catégorie des PPOR A et cette prime d'émission restera rattachée aux PPOR A.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le Compte de Prime d'Emission des PPOR A d'un montant de quatre cent quarante mille Pesos Mexicains (MXN 440.000,-) et d'allouer ce montant au compte de la réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-seize millions cinquante-cinq mille Pesos Mexicains (MXN 196.055.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) parts ordinaires (ci-après les "Parts Ordinaires"), et (ii) cent cinquante-sept mille sept cent trente-quatre (157,734) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les "PPOR A")."

Estimation des frais

A titre d'information uniquement, le montant de quatre cent quarante millions de Pesos Mexicains (MXN 440.000.000,-) est équivalent à trente-trois millions neuf cent trente-neuf mille six cent dix-huit Dollars Américains et

trente-trois centimes (USD 33.939.618,33-), sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale de Mexico pour les paiements au 10 avril 2014.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés à approximativement sept mille euros.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Takerkart-Wolf, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 avril 2014. Relation: RED/2014/887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014059213/171.

(140068032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Blasius Cad Cam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 169.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059836/9.

(140069291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Asars Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 63.479.

Rectificatif du dépôt L130104593 du 27.06.2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059796/10.

(140069756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Altice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.391.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68516BIS ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059779/10.

(140069260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Assurances Alex Giesen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 186.418.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze.

Le seize avril.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Alexandre Gérard dit Alex GIESEN, agent d'assurance, né à Luxembourg le 24 septembre 1983, demeurant à L-3321 Berchem, 24 rue Méckenheck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Assurances Alex Giesen sàrl».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence générale d'assurances, l'accomplissement de toutes opérations d'assurances et d'intermédiaire d'assurances, la gestion de portefeuilles d'assurances par personnes physiques dûment agréées ainsi que la prestation de services y relatifs.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une traction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qu'il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-9).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique, à savoir, Monsieur Alexandre Gérard dit Alex GIESEN, agent d'assurance, né à Luxembourg le 24 septembre 1983, demeurant à L-3321 Berchem, 24 rue Méckenheck.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-4361 Esch/Alzette, 12 Avenue du Rock'n'Roll.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture, faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giesen C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 22 avril 2014. Relation: EAC/2014/5576. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 24 avril 2014.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2014059709/84.

(140068285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

DEMA SCI, société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 5.261.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 28 avril 2014

Première et unique résolution:

L'assemblée décide de nommer Madame Natalia Malyasova, aide éducatrice, née le 26 décembre 1977 à Yurga (Russie), demeurant à 29, route d'Esch, L-3230 Bettembourg comme nouvelle gérante,

ensemble avec Monsieur Mimo Dell'Aera né le 24 mars 1964 à Turi (Bari) Italie, employé privé, demeurant à 183, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants

Bascharage, le 28 avril 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014060654/16.

(140070414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Astree Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 89, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASTREE PARTNER S.A.

Référence de publication: 2014059800/10.

(140069519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

IMS Schmiedeprodukte A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1464 Luxembourg, 9, rue Friederich Wilhelm Engelhardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060092/10.

(140069971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Bell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.018.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2014059831/14.

(140069909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

SHAFT INVEST S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 28.141.

Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 24 avril 2014, et suite à la démission de Monsieur Cédric JAUQUET, Madame Magali MICHELETTI, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée au poste d'Administrateur.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pour: SHAFT INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Christine Racot / Aurélie Katola

Référence de publication: 2014060394/18.

(140069446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.
